

La part des prestations chômage dans le PIB est en baisse dans 20 des 28 pays de l'Union

En 2014, les prestations du risque chômage (graphique 1) représentent en moyenne 1,4 % du PIB dans l'UE-28. Ces dépenses intègrent les revenus de remplacement et diverses prestations, en espèces ou en nature, fournies individuellement à des personnes privées d'emploi, en sous-emploi ou reprenant un emploi. En moyenne dans l'UE-28, les prestations en espèces versées périodiquement représentent environ les trois quarts des prestations du risque chômage, contre 14 % d'indemnités de licenciement et 6 % de prestations en nature, principalement de formation professionnelle. Les prestations de chômage partiel sont en général plus marginales, sauf en Italie (programme de la « caisse d'intégration du salaire »).

La Belgique se distingue par un montant de prestations particulièrement élevé en part du PIB (3,4 %). Hormis Chypre (1,9 %), l'ensemble des nouveaux entrants et le Royaume-Uni (0,5 %) enregistrent des parts de dépenses de chômage dans le PIB inférieures à 1 %. En Autriche, en Suède et au Royaume-Uni, plus de 20 % des prestations sont versées en nature (principalement des formations professionnelles), ainsi qu'au Danemark, qui investit largement dans les services de placement et d'assistance à la recherche d'un emploi. En Allemagne et en Irlande, plus de la moitié des prestations du risque chômage sont versées sous condition de ressources.

En 2014, le taux de chômage moyen dans l'UE-28 diminue pour la première fois depuis 2008 (graphique 2). La part des prestations chômage dans le PIB y diminue de 0,1 point en moyenne par rapport à 2013. Elle baisse désormais dans la plupart des États (dans 20 d'entre eux, contre 7 l'année précédente). La part des prestations dans le PIB augmente seulement en Finlande et en Autriche, où le taux de chômage poursuit sa hausse entre 2013 et 2014 (respectivement +0,5 point et +0,3 point). Dans certains pays comme l'Italie, la part des prestations dans le PIB est en baisse ou stable alors que le taux de chômage continue sa hausse.

Une diversité des conditions d'accès et des prestations servies

Les prestations chômage dépendent non seulement du nombre de chômeurs, mais également de la couverture de ce risque (conditions d'accès), ainsi que du niveau et de la durée des prestations servies.

En France, en Espagne et, depuis 2015, en Italie, les conditions d'accès sont relativement peu strictes (Unédic, 2012). En France, il faut avoir travaillé au moins 4 mois au cours des 28 derniers mois, tandis qu'en Allemagne le minimum est de 12 mois travaillés durant les 24 derniers

mois. En Italie, les conditions d'accès ont été fortement assouplies en 2012 puis à nouveau en 2015.

La durée maximale d'indemnisation peut atteindre deux ans en Espagne, en Italie (depuis 2015) et en Allemagne. En France, elle peut atteindre deux ans pour les personnes de moins de 50 ans et trois ans pour les personnes de 50 ans ou plus. Elle est plus faible en Suède (300 jours, ou 450 en cas d'enfants à charge) et au Royaume-Uni (6 mois).

Au Royaume-Uni, l'allocation est forfaitaire : en 2015, pour un couple, elle est par exemple de 115 livres sterling par semaine (environ 160 euros). Dans tous les autres pays, le niveau de l'allocation dépend des salaires antérieurs (logique assurantielle). Les taux de remplacement bruts réglementaires à l'ouverture du droit peuvent varier en fonction du salaire antérieur et de la composition familiale. Ces taux réglementaires sont difficilement comparables car ils ne tiennent pas compte des différences de fiscalité entre pays. De plus, dans certains pays et notamment en Espagne, en Italie et en Suède, le niveau d'allocation est réduit au-delà d'une certaine durée de chômage.

Une baisse de l'effort relatif envers les chômeurs en raison de la crise

Dans la période avant la crise (1996-2007), la baisse du taux de chômage dans l'UE-15 réduit la part des prestations chômage dans le PIB. Par ailleurs, pendant la même période, « l'effort relatif » à destination des chômeurs (prestations de chômage par bénéficiaire relativement au PIB par tête) diminue en Suède et en Allemagne, contrairement au mouvement observé en Italie et en Espagne (graphique 3). Outre-Rhin, les réformes *Hartz* ont limité la durée d'indemnisation et renforcé les mesures « d'activation » des chômeurs (accompagnement et placement des demandeurs d'emploi, contrôles, sanctions...).

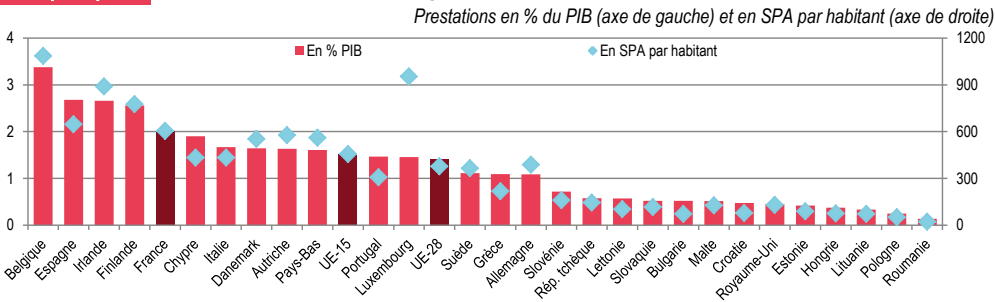
De 2009 à 2014, malgré une forte hausse du chômage, l'effort relatif envers les chômeurs diminue dans la plupart des pays de l'UE-15. L'Espagne a vu une hausse de 3,1 points du taux de chômage entre 2009 et 2014, mais la baisse du taux de remplacement, entrée en vigueur en 2012, a contribué au fort recul de l'effort relatif. Celui-ci s'explique aussi en partie par la durée et la gravité de la crise : les chômeurs ayant épuisé leurs droits sortent des systèmes d'indemnisation et basculent vers les dispositifs de solidarité, relevant du risque exclusion sociale au sens de SESPROS. À partir de 2010, la tendance des réformes est en général à la maîtrise des montants d'indemnisation (COE). Toutefois, au Royaume-Uni et surtout en Allemagne, où l'effort relatif est assez stable entre 2009 et 2014, la baisse du taux de chômage entraîne celle de la part des prestations chômage dans le PIB.

Pour en savoir plus

> Unédic, 2012, « L'assurance chômage en Europe », *Europ'Info*, n°9, juillet 2012.

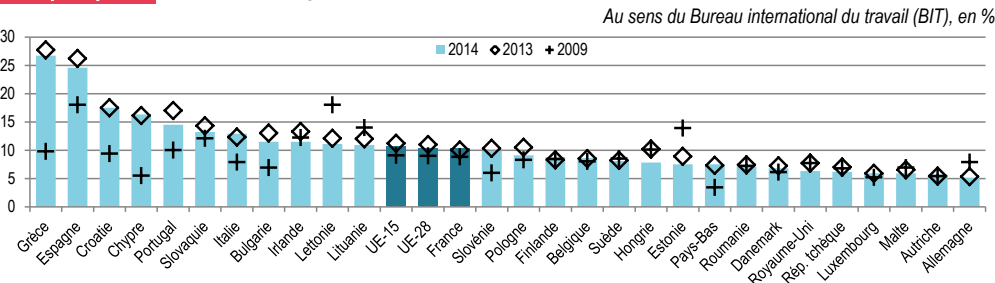
> Conseil d'orientation pour l'emploi (COE), « Les réformes des marchés du travail en Europe », novembre 2015.

Graphique 1 Prestations du risque chômage en 2014



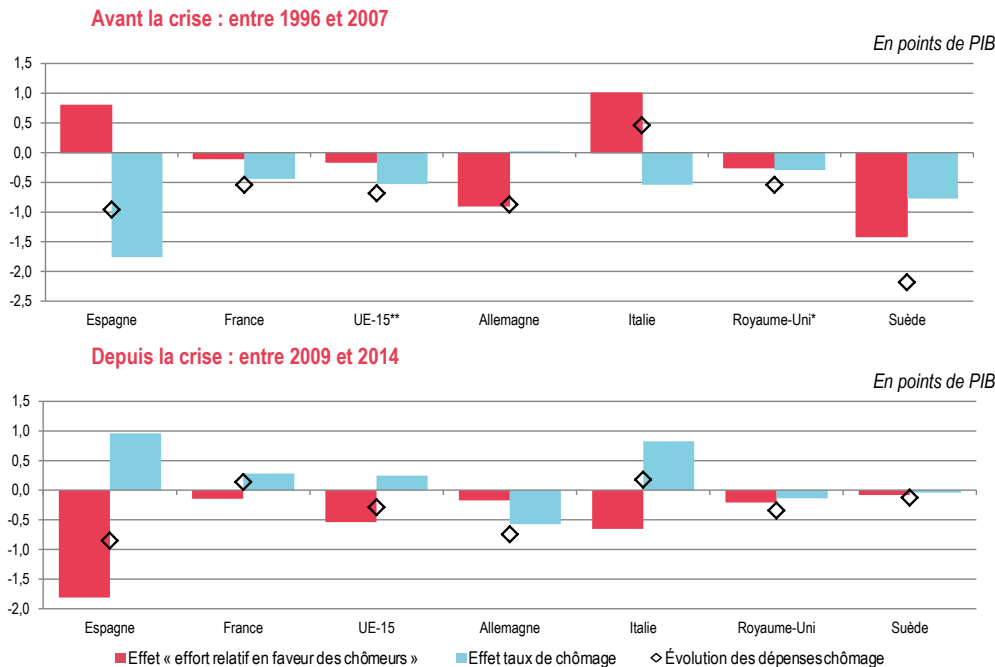
Source > Eurostat-SESPROS.

Graphique 2 Taux de chômage en 2009, 2013 et 2014



Source > Eurostat-Enquête européenne sur les forces de travail (EFT).

Graphique 3 Décomposition de l'évolution des prestations du risque chômage



* Évolutions de 1996 à 2006 pour le Royaume-Uni (rupture de série en 2007).
** Pour s'abstraire des ruptures de série, l'évolution 1996-2007 de l'UE-15 est recalculée en ne prenant, pour le Royaume-Uni et le Danemark, que la période 1996-2006 (rupture de série en 2007) ; la Grèce est exclue de la moyenne (rupture de série en 2000).
Lecture > Entre 1996 et 2007, l'évolution des dépenses de chômage dans le PIB en France (-0,5 point de PIB) se décompose de la façon suivante : -0,1 point du fait d'un effet « effort relatif à l'égard des chômeurs » et -0,4 point du fait des évolutions du chômage (diminution du taux de chômage). La formule de décomposition des dépenses est décrite en annexe 3.
Source > Eurostat-SESPROS.